

Des années 70 à 1998

Le projet de Réserve Naturelle dans la baie de Saint-Brieuc est une proposition ancienne, née dans les années 70.

Mise à jour le 19 décembre
2022





Le fond de baie, au large de Saint-Brieuc, en 1972. On voit les constructions et les zones de culture.

Les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie de Saint-Brieuc à une profondeur de 10 mètres. Cette opération a permis de créer une zone de culture de 100 hectares. Les travaux ont été financés par le département et le conseil général.

M. B. L. a obtenu de la commune de Saint-Brieuc la permission de construire une base de navires.

Une baie dans le silence

Un silence, dans toute la baie, s'est installé depuis que les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres. Les travaux ont été financés par le département et le conseil général.

Les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres. Les travaux ont été financés par le département et le conseil général.

Le silence, dans toute la baie, s'est installé depuis que les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres.

Un silence, dans toute la baie, s'est installé depuis que les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres.

Le fond de baie, au large de Saint-Brieuc, en 1972. On voit les constructions et les zones de culture.

Les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres. Les travaux ont été financés par le département et le conseil général.

20.000 oiseaux

Plus de 20.000 oiseaux ont été observés dans la baie de Saint-Brieuc. Les oiseaux sont attirés par les zones de culture et les constructions. Les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres.

Un silence, dans toute la baie, s'est installé depuis que les travaux de dragage ont permis de creuser le fond de la baie à une profondeur de 10 mètres.

Le fond de baie, au large de Saint-Brieuc, en 1972. On voit les constructions et les zones de culture.



Menaces sur le fond de baie

Ouest France, 1972 :

« Tous les cerveaux épris d'aménagement du territoire et de développement économique se rejoignent les uns après les autres pour échafauder des projets... Assécher le fond de baie pour le transformer en polders. Puis, d'autres ont voulu y installer une base de naviplanes pour assurer la liaisons maritimes avec la Grande-Bretagne. Dernièrement, enfin on y a suggéré l'implantation d'un complexe aéro-portuaire.(...) »

L'ennui, dans tout cela, c'est que l'on oublie de dire que la baie est un lieu très fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et qu'elle leur appartient en priorité. Mais qui s'en soucie dans ce monde essentiellement préoccupé d'argent ? »



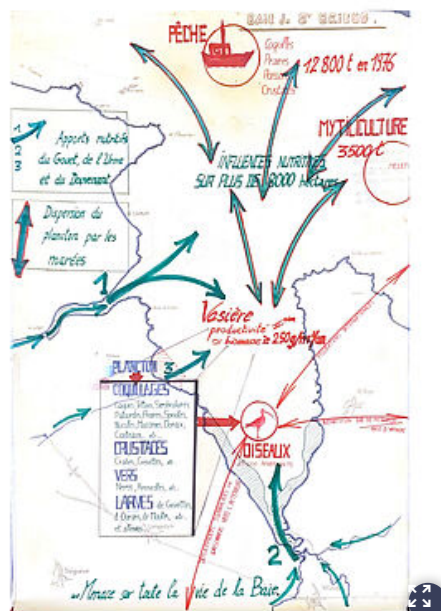
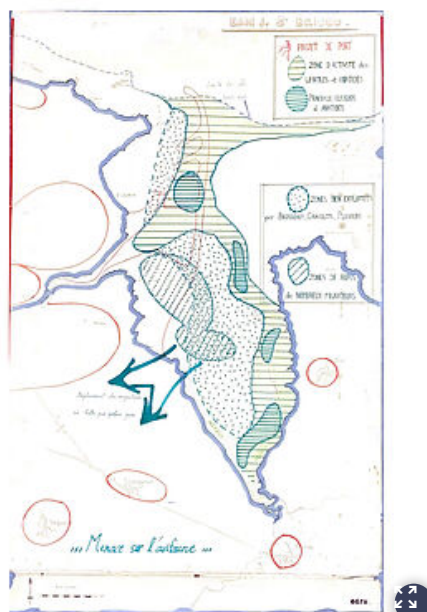
Et puis il y avait les multiples pollutions, la décharge de la grève des Courses, les marées vertes... Gilles Allano écrivait en 1974 « L'anse est souvent considéré comme une poubelle par les municipalités environnantes, beaucoup y déversent directement leurs égouts et une partie de leurs ordures » et conclu « Il faut réagir sans tarder avant qu'il ne soit trop tard ».

L'idée de protéger le fond de baie

Le projet de Réserve Naturelle dans la baie de Saint-Brieuc est une proposition ancienne, née dans les années 70.

A l'initiative de quelques enseignants de Saint-Brieuc, une exposition est organisée en 1974. Le grand public, mais également les responsables politiques et l'ensemble des acteurs locaux "découvrent" les richesses naturelles du fond de baie, jusqu'alors méprisées.

C'est à cette date que l'association GEPN (Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature qui deviendra Vivarmor nature en 1999) est créée et que l'idée de Réserve Naturelle germe.



proposition de classement en réserve naturelle de l'anse d'yffiniac

Association de la baie
de Saint-Brieuc
100 rue
de la Baie
91100

octobre 2011

Une longue marche vers la création

C'est en 1981 que la première demande officielle de mise en Réserve Naturelle du fond de baie est adressée au ministère chargé de l'environnement, pour un projet qui ne concernait que l'anse d'Yffiniac. C'est à l'initiative de l'état que le projet est étendu à l'anse de Morieux (l'anse d'Yffiniac et de Morieux formant l'ensemble du fond de baie de Saint-Brieuc).

En 1992, le projet est officiellement lancé et les premières réunions sont organisées en préfecture des Côtes d'Armor.

A cette époque une association d'opposants au projet est créée (APPAT : association pour la préservation des activités traditionnelles).

Le rapport de consultation du comité permanent du Conseil National de Protection de la Nature, de **décembre 1994**, définit l'importance du site :

“

« - un intérêt régional pour les formations végétales,
– un intérêt national/international pour les formations géologique,
– un intérêt national/international pour le rôle de zone d'hivernage, de halte migratoire pour les oiseaux d'eau. »

Mais, « Face aux agressions (...) et face aux menaces encore plus fortes qui se font pressentir, il paraît urgent de prendre les mesures qui, par une législation appropriée, permettraient d'assurer la conservation de ce milieu naturel. Il en va de l'avenir des populations d'oiseaux, mais aussi du devenir de la qualité de l'environnement en région briochine ».

Une concertation approfondie avec les utilisateurs de la baie a été menée en 1993 et 1994 afin d'établir un cadre juridique respectant les objectifs de protection tout en maintenant une part des activités traditionnelles.

L'enquête publique est organisée en 1995. L'avis des collectivités locales a été dans l'ensemble favorable tout en manifestant une certaine prudence, notamment vis-à-vis de la compatibilité de la Réserve Naturelle avec les activités traditionnelles. Les administrations ont été nettement favorables. La Chambre de Commerce a demandé le maintien de la concession portuaire. La Chambre d'agriculture a souhaité la prise en compte des activités limitrophes. Pour l'Ifremer, le maintien des activités mytilicoles et de pêche était une condition d'acceptation de la réserve.



La procédure d'élaboration de la réglementation de la Réserve Naturelle et de concertation a duré 17 ans et a abouti à la publication au journal officiel le 28 avril 1998 du décret de création de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Saint-Brieuc.

